

Une banque qui appartient à ses clients, ça change tout...

Le Crédit Mutuel entretient depuis toujours des liens très proches avec le secteur associatif, fondés sur des valeurs communes de solidarité et d'équité. Notre organisation coopérative et mutualiste fait de nous une structure à part dans le paysage bancaire.

Au Crédit Mutuel, chaque client peut devenir sociétaire, c'est-à-dire co-proprétaire de la Caisse qui détient son compte. A ce titre, chacun peut participer aux Assemblées Générales et élire ses représentants aux Conseils d'Administration. Issus de tous les horizons, nos 650 administrateurs bénévoles sont formés, informés et pleinement engagés. Ils représentent les sociétaires et garantissent la prise en compte de leurs besoins.

Banque de proximité, le CMSO est implanté sur 3 départements

- ...❖ la Gironde
- ...❖ la Dordogne
- ...❖ la Charente



- 1) Sous réserve de la conclusion d'une Convention de partenariat entre l'association et le CMSO. Pour toute ouverture d'un compte chèque (un livret pour les moins de 18 ans) au CMSO par un adhérent de l'association (non client ou client depuis moins de 3 mois du CMSO), l'association recevra 20€ par virement sur un compte ouvert au CMSO.
- 2) Offres réservées aux personnes physiques majeures, non clientes ou clientes depuis moins de 3 mois du CMSO.
- 3) Offre réservée aux personnes physiques, non clientes ou clientes depuis moins de 3 mois du CMSO, sous réserve de la conclusion d'une convention de partenariat entre l'association et le CMSO. Les 30€ seront versés sous réserve de l'ouverture d'un compte chèque au CMSO pour les plus de 18 ans ; sous réserve de l'ouverture d'un livret au CMSO par les représentants légaux pour les moins de 18 ans. Les 30€ seront versés exclusivement par virement sur ce compte, dans un délai d'un mois après l'ouverture. Une même personne ne peut être titulaire que d'un Livret Bleu ou un Livret Jeune.
- 4) Sous réserve d'acceptation de votre dossier par le CMSO et de l'expiration du délai légal de rétractation en vigueur.
- 5) Pour toute ouverture d'un premier compte sur livret supplémentaire avant le 31/12/2012. Sous réserve de ne pas avoir clos ce livret au 31/12/2012, ces personnes bénéficieront d'un taux nominal annuel brut promotionnel de 5% pendant 3 mois. Montant maximum de versement bénéficiant de ce taux : 30 000€. Au-delà, le taux nominal annuel brut sera celui appliqué par la banque au "deuxième livret". Les intérêts sont calculés par quinzaine.
- 6) Sous réserve d'acceptation de votre dossier par le CMSO. Pour toute souscription d'une première convention Eurocompte CMSO incluant une carte Gold, @ccess ou Platinum MasterCard ou Visa 1^{er} avant le 31/12/2012. L'Eurocompte CMSO est une convention tarifaire multiservices (de base et optionnels) sous forme d'abonnement à cotisations mensuelles permettant de bénéficier de tarifs préférentiels sur les produits et services qui en relèvent. L'usage de la carte peut faire l'objet d'une tarification pour certaines opérations.
- 7) Pour toute souscription d'un contrat auto, Multi Risques Habitation (sauf PNO), santé et Garantie des accidents de la vie sous condition d'acceptation de votre dossier par l'assureur. Suravenir Assurances - Société anonyme au capital entièrement libéré de 38 265 920€ - Entreprise soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel (61 rue Taitbout - 75436 Paris cedex 9) et régie par le Code des assurances - Siège social : 2 rue Vasco de Gama, Saint Herblain - 44931 Nantes cedex 9 - Siren 343 142 659 - RCS Nantes - Code NAF 6512 Z.

L'ensemble des avantages et conditions présentés dans ce document demeure soumis au respect des dispositions légales et contractuelles (conditions générales, particulières et tarifaires) applicables au contrat souscrit et susceptibles d'évolution. Avantages, conditions et dispositions en vigueur au 01/01/2012.

Crédit Mutuel Arkéa. S.A. coopérative de crédit à capital variable et de courtage d'assurances. 1, rue Louis Lichou. 29480 Le Relecq-Kerhuon. Siren 775 577 018 RCS Brest - Orias 07 025 585.

Pour plus d'informations

▶ N° Vert 0 800 100 111

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

La banque à qui parler

Pour vos adhérents
et pour votre association
c'est
GAGNANT
GAGNANT



La banque à qui parler

Avec la convention "Partenaire associations sportives" du CMSO,
Tout le monde est GAGNANT !



Pour votre association

20€
offerts⁽¹⁾

chaque fois qu'un adhérent
devient client du CMSO



Pour vos adhérents, un ensemble d'avantages de bienvenue

Prêt

Bienvenue
sur-mesure⁽²⁾⁽⁴⁾

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

5%
pendant
3 mois

Livret
bienvenue⁽²⁾⁽⁵⁾

30€
offerts⁽³⁾

Le CMSO participe à l'achat
de l'équipement sportif des
adhérents de l'association !

Cartes
@ccess, Gold,
Visa 1^{er}⁽²⁾⁽⁶⁾

6 mois
offerts

2 mois
de cotisation
offerts

Assurances auto,
habitation,
santé, GAV⁽²⁾⁽⁷⁾